

Eh bien, monsieur le président, je dis que cet amendement est pire que le premier au point de vue de l'autonomie des provinces; on invoque l'argument que les provinces se servent des montants accordés par le gouvernement fédéral, dans certains projets provinciaux, sans déclarer ce don. Imaginez que le gouvernement fédéral va donner justice aux provinces en leur remettant l'argent qu'il leur doit, d'après la constitution, et qu'il va falloir s'en aller devant toute la population et dire: Le gouvernement fédéral a été bon Père Noël, il vous a donné 50 p. 100.

Non, monsieur le président, nous ne l'entendons pas de cette façon. Nous ne demandons pas seulement au gouvernement fédéral d'être juste, de remettre aux provinces les montants qu'elles ont droit de recevoir, mais nous allons plus loin et lui demandons de sortir des champs de taxation des provinces.

On va probablement le crier durant quelques années encore, mais, par la force des choses, il va falloir qu'il en sorte. Il est bien vrai de dire: Dis-moi qui te paie, je te dirai qui tu es. Là, le gouvernement prétend payer aux provinces, mais il va s'imposer et dire: Vous allez faire telle ou telle chose, sans cela vous n'aurez rien. On dit qu'on laisse les provinces libres, mais c'est: crois ou meurs. C'est la loi du crois ou meurs. Tu est libre d'accepter; si tu n'acceptes pas, tu n'auras rien. Cela ne se passe pas autrement en Russie.

Monsieur le président, je dis que cet amendement ne doit pas être adopté par ce Parlement. Il est pire, il est plus socialiste encore que le premier, parce qu'il touche à l'éducation, et notre groupe s'y oppose violemment.

[Traduction]

M. Nasserden: Monsieur le président, les honorables vis-à-vis ont formulé des propositions fantastiques depuis trois ans, mais jamais encore d'aussi cyniques que celle que renferme l'amendement proposé ce soir. Si le Parlement a été établi, c'est pour chercher à présenter des mesures législatives pouvant bénéficier à la population et non pour tenter de démontrer la générosité de tel ou tel groupe ici. Il est certainement extravagant de la part du député de Kootenay-Est et du député de Vancouver-Burrard de donner à entendre que nous devrions, à ce temps-ci, chercher à convaincre les Canadiens que nous sommes des gars formidables parce que nous versons une quote-

part de 50 p. 100 à l'égard d'une certaine mesure législative, surtout en ce moment où le Parlement est dans une situation critique et que les Canadiens se demandent pourquoi nous perdons tant de temps.

Pourquoi nous laisserions-nous embourber en ce moment par une proposition pareille émanant de députés ministériels? A mon avis, l'argument invoqué cet après-midi par le député de Simcoe-Est a du poids. Je n'ai pas l'intention d'empiéter davantage sur le temps de cette institution pour discuter d'une proposition extravagante, sinon absurde.

M. Deachman: Monsieur le président, permettez-moi de rappeler au préopinant que l'amendement à l'étude a été proposé par un simple représentant et n'exprime pas nécessairement l'opinion de tous les députés de ce côté-ci. Il est vrai que je suis du même parti que le député et son voisin à Vancouver, mais il se trouve que je ne pense pas comme lui au sujet de son amendement.

J'aimerais parler brièvement de ce que nous devrions faire en cette Chambre. Comme membres du Parlement fédéral, il nous incombe de prendre certaines initiatives dans l'intérêt national. Nous devons élever le niveau de vie des Canadiens grâce à divers programmes de sécurité sociale débattus en cette enceinte. Il nous incombe de tisser des liens d'un littoral à l'autre, par exemple grâce à la construction de la route transcanadienne, afin de faciliter les échanges, commerciaux et humains à travers le pays. Il nous appartient de maintenir nos ports, de voir à l'exploitation de transbordeurs et le reste. Si nous n'assumons pas nos responsabilités à cet égard, nous faillirons à notre devoir envers le Canada. Même si toutes les Assemblées législatives décidaient de ne pas nous attribuer le mérite de prendre ces initiatives, nous, en tant que Canadiens et membres de ce Parlement, devrions les prendre quand même.

• (8.20 p.m.)

A vrai dire, vous et moi à titre de Canadiens serions fiers de ces réalisations, car nous saurions qu'à la longue nous forgerions les liens qui ont permis d'édifier le Canada. Je ne crois donc pas que l'on puisse, à coup de mesures législatives, se placer dans une situation où le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial obtiennent le crédit d'un programme à frais partagés. Permettez-moi de citer un exemple. Un honorable vis-à-vis avait présenté un bill, du temps où son parti